

Comité National d'Evaluation

N° 7 OCTOBRE 1988

ISSN 0983-8740

173, boulevard Saint-Germain - 75006 Paris - tél. 45.39.25.75
Président : poste 36.08 ■ Secrétaire général : 36.09 ■ Secteur scientifique : 36-44 - 36-60

EDITORIAL

L'idée d'évaluer les universités, et plus généralement les établissements d'enseignement supérieur, "idée neuve" en France au moment de la création du Comité National d'Evaluation en 1985, est désormais très largement acceptée, et souvent même avec enthousiasme. Disons-le, aujourd'hui, l'évaluation est à la mode. Le CNE s'en réjouit, et il se félicite de l'accueil réservé à la grille de "**Critères et indicateurs pour l'évaluation d'un système d'enseignement supérieur**" qu'il a élaborée conjointement avec la Conférence des Présidents d'universités (cf Bulletin du CNE, numéro 6, de mai 1988).

Fonder l'évaluation sur des INDICATEURS, qui sont, les uns **quantitatifs**, les autres **qualitatifs**, a un double intérêt : cette démarche permet d'abord aux établissements concernés de préparer eux-mêmes les données indispensables à une évaluation externe ; elle devrait également faire croître le besoin permanent d'une évaluation interne, dont les établissements ont de plus en plus conscience, et que le Comité encourage bien évidemment.

Les évaluations en cours expérimentent ce nouvel outil. La procédure est d'autant plus intéressante qu'elle suscite, à chaque étape de la relation entre évaluateurs et évalués, des réactions fort enrichissantes et des suggestions mutuelles.

Pour autant le Comité National d'Evaluation n'oublie pas que, pour une véritable démarche d'évaluation institutionnelle, l'appréciation qualitative - émise par les "pairs" - prime en dernière instance. Par suite, les outils de travail que le Comité élabore, seul ou en concertation avec des instances représentatives, et qu'il diffuse largement, ne prennent tout leur sens qu'en étant rapportés à sa mission originale : **assurer l'évaluation de chaque établissement** en répondant à une demande spontanée et en rendant publiques les conclusions du rapport assorties de la réponse de la Présidence ou de la Direction de l'établissement ; ce faisant, **réfléchir aux orientations de la politique de l'enseignement supérieur.** ■

Laurent SCHWARTZ

L'Université de Savoie

L'évaluation s'est déroulée entre février 1987 et mars 1988. Elle a mobilisé dix experts.

L'université de Savoie est née en 1979, dans le prolongement du Collège universitaire créé en 1957. Elle compte 4 500 étudiants, dont 70% en premier cycle (hors IUT), ce qui laisse augurer d'un développement futur vers une université de taille moyenne. C'est actuellement la plus petite des cinq universités de l'Académie de Grenoble. Implantée sur plusieurs sites, Chambéry, Annecy et bientôt Le Bourget (Aix-les-Bains), elle couvre des deux départements savoyards.

L'université de Savoie comprend quatre composantes principales : à Chambéry, une UER de sciences humaines et sociales et une UER de sciences et techniques ; à Annecy, un département de micro-informatique et un IUT de technologie ; le projet en cours d'implantation sur le site du technopôle du Bourget amènera une restructuration complète de l'ensemble Sciences avec la création de plusieurs formations de second et troisième cycles dans un Institut savoisien de la montagne et un Institut savoisien des sciences et techniques, ainsi que d'un pôle mathématiques et une structure horizontale et premiers cycles scientifiques.

Une particularité du budget de l'université de Savoie consiste dans la forte expansion des ressources propres et l'on remarque l'importance du concours des collectivités territoriales. C'est le signe d'une excellente insertion régionale, dont les atouts doivent être planifiés à moyen terme et dans un cadre contractuel précis.

Par ailleurs, le développement raisonné de l'université de Savoie, en complémentarité avec les "poids lourds" de Grenoble et Lyon demande une attention soutenue aux questions d'équilibre géographique, administratif et financier - l'éclatement du site et le financement croisé impliquant une gestion très pertinente ; équilibre aussi entre les cycles de formation : tout doit être mis en oeuvre pour éviter la dichotomie entre formation initiale banalisée et seconds cycles sophistiqués, entre les sciences et techniques et les sciences humaines et sociales, entre la formation et la recherche.

A ces conditions, l'université de Savoie, sur la base de son dynamisme actuel, connaîtra une croissance harmonieuse.

- Juin 1988 -

L'Université Claude Bernard - Lyon I

L'évaluation de l'UCBL s'est déroulée de janvier 1986 à mai 1987. Elle a mobilisé trente experts.

Héritière de la très ancienne et prestigieuse Faculté mixte de médecine et de pharmacie et de la Faculté des sciences, l'UCBL compte aujourd'hui sept UFR et huit instituts intégrés, répartis entre les deux Fédérations Santé et Sciences. Avec plus de 22 000 étudiants et 1 500 enseignants-chercheurs, c'est la plus importante université de la région Rhône-Alpes (près du quart de l'effectif étudiant régional).

L'enseignement du secteur Santé étant efficacement dispensé depuis de nombreuses années à un nombre aujourd'hui stationnaire d'étudiants sélectionnés, les évaluateurs ont choisi de mettre l'accent sur quelques particularités, dont le développement des formations scientifiques à mutation rapide et des formations à finalité appliquée.

En ce qui concerne les premiers cycles, un premier bilan de leur rénovation fait apparaître une stabilisation du "taux d'évaporation" (de 29,4% en 81/82 à 17,2% en 85/86) et une augmentation du taux de succès en fin de première année (de 29% à 48,5% pour la même période). Par contre, une certaine inquiétude se manifeste quant au niveau licence. Un des axes de la recommandation du Comité consiste dans une collaboration renforcée entre les deux Fédérations de l'UCBL pour les enseignements de formation initiale.

La recherche à l'UCBL est internationalement reconnue - il s'y trouve par exemple plus de 600 chercheurs étrangers. Mais elle connaît les problèmes généraux de vieillissement des personnels et d'insuffisance budgétaire. Un effort est à tenter pour mieux répartir les moyens existants. Parallèlement, il apparaît que l'UCBL, dont l'environnement économique et industriel est très porteur, devrait mieux apprécier le niveau réel de la formation acquise par les étudiants et accroître son rayonnement scientifique, particulièrement en chimie. Elle pourrait également profiter de l'installation à Lyon de l'Ecole Normale Supérieure pour en attirer les meilleurs étudiants dans des formations de magistère.

- Juin 1988 -

Méthodologie

L'évaluation en lettres et sciences humaines - Séminaire de Toulouse-Le Mirail (26-27 mai 1988)

Le Comité National d'Évaluation, accueilli par l'université de Toulouse le Mirail, a réuni en mai dernier un séminaire intitulé **Contribution des lettres et sciences humaines à la méthodologie de l'évaluation**. Ce séminaire clôturait les travaux d'un groupe d'études qui s'est efforcé pendant un an de dégager des critères et une méthode d'évaluation plus spécifiquement adaptée aux disciplines relevant des lettres, des sciences humaines et des sciences sociales.

Trois thèmes étaient au programme : les états de l'évaluation, les expériences de l'évaluation, les normes de l'évaluation.

L'exposé sur **les états de l'évaluation** a été l'occasion de rappeler la démarche et les acquis du CNE dans le domaine de la méthodologie, des critères et des indicateurs. Le document élaboré avec la Conférence des Présidents d'université fournit désormais une grille de lecture pour les évaluateurs comme pour les évalués. Et il constitue un instrument incitatif pour une auto-évaluation permanente des établissements.

Encore faut-il lui accorder une certaine souplesse pour adapter les rubriques générales aux réalités particulières : ainsi, dans une université littéraire, l'importance stratégique ou numérique de la préparation aux concours de recrutement, ou bien la place de la recherche individuelle.

La séance consacrée aux **expériences de l'évaluation** a permis de faire le point sur le rôle des experts et l'utilité du **guide de**

l'expert dont ceux-ci désormais sont munis. Conçu à la fois comme un guide de lecture et un guide d'entretien, il conduit l'évaluateur à rechercher, à travers les dossiers adressés par les établissements et dans ses déplacements sur le terrain, les projets disciplinaires, pédagogiques et scientifiques de la composante évaluée. Ce document a vocation à être complété ; il laisse en suspens, par exemple, la question des normes ; or, l'appréciation qualitative des éléments traduits par les critères et indicateurs doit être fondée sur une idée des normes à atteindre et à respecter.

La dernière séance s'est donc préoccupée des **normes de l'évaluation**. Une question d'autant plus importante que fonctionnelle, de fait, dans l'université française, une évaluation, spontanée ou institutionnelle, fondée sur des normes explicites ou implicites. Le rôle du CNE est de rendre explicites toutes les normes de l'évaluation : ce faisant, il en explicitera aussi les objectifs et les enjeux. Il revient donc à chaque discipline de réfléchir à ses optima et à ses consensus, pour ce qui concerne l'enseignement, la recherche, les débouchés, la réussite aux examens, les publications et les revues, les moyens matériels, etc.

A l'issue de ce séminaire, le CNE s'est vu proposer trois pistes de travail : l'élaboration de nouveaux documents techniques pour l'évaluation, la constitution d'une table de références et d'expériences au service des universités, une réflexion suivie sur la question des normes.

L'Université Paul Valéry - Montpellier III

L'évaluation s'est déroulée d'octobre 1986 à novembre 1987. Elle a mobilisé dix-huit experts.

Avec près de 12 000 étudiants en lettres et sciences humaines, l'université Paul Valéry de Montpellier (UPV) est la deuxième en nombre d'inscrits (sur trois universités) dans une ville marquée par une tradition universitaire très ancienne et un grand dynamisme actuel dans tous les secteurs économique, social, culturel et scientifique.

Depuis 1985, elle est structurée en cinq UFR (contre onze UER auparavant) : lettres, arts, philosophie, linguistique ; langues, littérature et civilisations étrangères ; sciences humaines et sciences de l'environnement ; sciences économiques, mathématiques et sociales ; sciences du sujet et de la société. L'effectif enseignant est de 344 personnes, dont 90% d'enseignants-chercheurs. Mais les créations de poste (+ 41 depuis 1982) comparées à l'accroissement de l'effectif étudiant (+ 52% pour la même période) obligent à des redéploiements internes. Le déficit en enseignants statutaires impose un fort taux d'heures complémentaires (de 9 942 h en 1984 à 23 309 h en 1987) et le manque de place, malgré un campus agréable, a conduit l'université à construire de nouveaux locaux en tirant sur ses ressources propres. Celles-ci constituent 65% des recettes dans le budget global de l'université ; le centre universitaire de vacances et le service des étudiants étrangers dégagent d'importants excédents.

De bonnes relations avec la région, un vaste programme de publications et l'informatisation au service des sciences humaines constituent quelques-uns des atouts de l'UPV. Pour ce qui est des enseignements : la rénovation du DEUG a été réorientée en 1987 après un premier bilan plutôt négatif ; il reste à mieux définir la place des langages fondamentaux et de manière plus générale, à rééquilibrer la composition des LEA et l'enseignement des langues rares. Mais c'est l'évolution des débouchés professionnels des étudiants qui doit mériter la plus grande attention. Ainsi, au moment où le recrutement d'enseignants s'ouvre à nouveau, il est dommage que la préparation au CAPES et à l'Agrégation aient perdu la place privilégiée qu'elle occupait auparavant (3% des inscrits en 1986/87 contre 14% en 1972/73). L'amélioration quantitative et qualitative de ces préparations devraient aller de pair avec une meilleure attention au devenir des étudiants, à la fois en cours d'études et après leur entrée dans la vie active.

Signalons que postérieurement à l'évaluation, une enquête a été menée par l'UPV sur le devenir des étudiants licenciés de 1981 à 1984.

- Avril 1988 -

L'Université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis

L'évaluation s'est déroulée de fin 1986 à Mai 1988. Elle a mobilisé vingt-neuf experts.

En 1987/88 Paris VIII comptait 18 000 étudiants, soit une baisse d'effectifs de près de 50% par rapport à 1977/78 ; ceci s'explique par son transfert géographique de Vincennes à Saint-Denis, décidé en 1978, qui a vu les locaux passer de 40 000 à 27 000 m². L'ambition qui avait présidé en 1968 à la création du Centre expérimental de Vincennes, devenu Paris VIII en 1971, demeure à travers l'organisation des enseignements et de la recherche mais se heurte à des contraintes d'ordre matériel et réglementaire. Paris VIII est donc confronté au défi de s'adapter sans se renier.

L'université comprend huit UFR, axées sur les lettres et les sciences humaines, juridiques et sociales ainsi qu'un Institut d'urbanisme, installé depuis peu à Marne-la-Vallée. L'effectif enseignant est de 570 personnes, soit une moyenne d'un enseignant pour 32 étudiants : surcharge habituelle en lettres et en sciences humaines, mais la répartition est très inégale selon les cursus. Sur 72 formations de recherche, 6 sont associées au CNRS, 7 sont recommandées par la Direction de la recherche. Les Presses universitaires de Vincennes et la Cellule de relations internationales mènent une politique très dynamique.

Paris VIII offre, conformément à son histoire, quatre particularités majeures : une véritable pluridisciplinarité, un nombre important de diplômes d'université, une forte croissance des secteurs nouveaux (AES, LEA, MASS mais aussi audiovisuel et informatique), et une proportion élevée de diplômes de troisième cycle (4 DESS et 27 DEA).

S'y ajoutent les plus forts taux français d'étudiants non-bacheliers, salariés ou étrangers. Ils sont, comme leurs professeurs, très attachés à leur université. Leur présence, fidèlement revendiquée, pose des problèmes spécifiques, particulièrement en premier cycle.

A l'heure où la gestion de l'université montre un effort très net de rationalisation, le Comité estime en conclusion de son rapport qu'il faut laisser à Paris VIII du temps pour trouver son équilibre optimum.

Une réflexion constructive pourra porter sur :

- la redéfinition d'un nouveau projet global, qui tienne compte à la fois des acquis et des contraintes ;
- la recherche d'un accord avec le Ministère pour proportionner les locaux aux effectifs étudiants ;
- l'ouverture du dialogue avec les autres établissements de la région Ile-de-France pour ajuster la carte universitaire dans certaines disciplines.

- Octobre 1988 -

Echanges

Depuis le 1er septembre 1988, le Secrétariat général du CNE a participé aux manifestations suivantes :

- **Paris** - 5, 6, 7 septembre - **OCDE/IMHE** (Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement) - 9ème Conférence générale des membres du programme "Gestion des établissements d'enseignement supérieur".
Thème : "L'enseignement supérieur, quelles voies suivre ?
Diversification, qualité, partenariat".
- **Bologne** - 28, 29, 30 septembre - Rencontres internationales de l'université de Bologne.
Thème : "Problèmes des universités et perspectives d'ordre juridico-institutionnel dans le système de la recherche".
- **Paris** - 4, 5, 6 octobre - **UNESCO/ONG**, Consultation sur l'enseignement supérieur.
Thème : "Problèmes et défis, pour quel avenir ?"
- **Nice** - 13 et 14 octobre - Congrès annuel de la **Conférence des grandes écoles**.
Thème : "Recherche, formation, innovation : quel rôle pour les grandes écoles ?"
- **Ségovie** - 13 et 14 octobre - 15ème séminaire de la **Fondation Université-Entreprise**, placé sous le patronage du Secrétaire d'Etat espagnol aux universités et à la recherche.
Thème : "Vers une classification des universités selon des critères de qualité".

A paraître

Rapport d'évaluation

L'université technologique de Compiègne
L'université de Provence Aix-Marseille I
L'université Paris XI

Bulletin du CNE N° 8 - décembre 1988

Etablissements en cours d'évaluation

Rennes I	Saint-Etienne
Le Mans	Paris VI
Grenoble I	ENS rue d'Ulm
Lyon II	Strasbourg II
Lille III	La Réunion

L'enseignement supérieur en Californie

Le programme de visites et de rencontres du CNE, établi en liaison avec les services de l'Ambassade de France, a permis de compléter utilement la mission effectuée auparavant sur la côte Est des Etats-Unis (voir Bulletin n° 4 d'octobre 1987). En effet, la Californie possède, avec l'Etat de New-York, le système public d'enseignement supérieur le plus important des Etats-Unis.

Il concerne un million d'étudiants en équivalent temps plein (pour une population de 26 millions et une classe d'âge de 400 000). Le budget de l'éducation (tous niveaux confondus) absorbe plus de la moitié du budget total de l'Etat (22,4 milliards de dollars sur 40,5 milliards de dollars en 1988) et 16% sont consacrés à l'enseignement supérieur. Au total, les établissements privés et publics de Californie dépendant chaque année près de 15 milliards de dollars. L'enseignement supérieur public compte pour 8 milliards de dollars, soit 2,6% du PIB (contre 0,7% pour l'ensemble France).

Répartition des établissements :

Compte non tenu des quelque 180 établissements privés (collèges et universités, dont Stanford et Caltech), l'enseignement supérieur en Californie est dispensé dans trois types d'établissements :

- pour le niveau "graduate" :

. l'université de Californie, qui comprend 9 campus (Berkeley, San Diego, Los Angeles, Davis, Santa Barbara, Santa Cruz, San Jose, Irvine, Riverside) et regroupe 160 000 étudiants ; droits d'entrée : 1 500 dollars par an ;

. l'université de l'Etat de Californie, qui comprend 19 centres et regroupe 325 000 étudiants ; droits d'entrée : 750 dollars par an ; le système de bourse et de prêts est très développé ;

- pour le niveau "undergraduate" :

. 109 collèges publics (Community Colleges of California), avec plus d'un million d'étudiants ; droits d'entrée : environ 100 dollars par an (5 dollars par cours et une moyenne de 20 cours pour un cursus annuel complet). Les CCC ont des rôles multiples : ils accueillent des populations de tous âges et de tous niveaux et proposent des formations très diversifiées (pour l'amateur d'art floral comme pour les postulants à l'université - "feeders" - en passant par le futur technicien-dentiste ou coiffeur...).

Gestion du système :

Chaque établissement dispose en principe d'une totale autonomie dans l'organisation de ses programmes, le recrutement de ses professeurs, le choix de ses méthodes et le régime de ses examens.

Il existe cependant au niveau de l'Etat un PLAN DIRECTEUR, qui doit être accepté et mis en oeuvre par le corps enseignant et les responsables des établissements.

Le plan directeur datant de 1960 a été remanié en 1987 pour faire face aux évolutions récentes :

- l'augmentation du nombre d'étudiants à temps partiel (dont des salariés de tous âges) ;

- l'augmentation de la population étudiante d'origine asiatique et latino-américaine : les "minorités" sont en train de devenir la population majoritaire ;

- la faiblesse du nombre d'inscrits des collèges qui intègrent une université (environ 10%). Cependant, il est à noter qu'à l'université de l'Etat de Californie (CSU) les étudiants en provenance des Community Colleges représentent la moitié des "bachelors", environ 20 000 sur 40 000.

Le nouveau plan directeur vise à renforcer l'unité du système et à apporter plus d'équité, de qualité et d'efficacité.

Le principe de "remédiation" s'est généralisé : même dans les universités les plus cotées, les deux premières années incluent le rattrapage des lacunes de l'enseignement secondaire.

Le nombre total de "Bachelors" californiens est de 85 000, soit près de 20% d'une classe d'âge (en France, 12% d'une classe d'âge arrive au niveau licence).

Performance :

Les universités californiennes, privées et publiques, sont très bien situées dans les palmarès nationaux : Stanford (privée) et Berkeley (publique) sont avec le MIT et l'université d'Illinois les quatre établissements qui dispensent le plus de PhD par an, soit de 130 à 150 diplômes. Pour l'ensemble de l'Etat, ce sont 4 000 PhD qui sont délivrés annuellement (à titre de comparaison, en 85/86, 6 300 thèses ont été soutenues sur l'ensemble de la France).

Parmi les dix universités américaines qui investissent le plus en matière de recherche, quatre sont californiennes : Stanford, San Diego, UCLA, Berkeley, respectivement situées en 2ème, 5ème, 7ème et 9ème position.

Les procédures d'évaluation (interne/externe, publique/privée) pèsent du même poids et obéissent aux mêmes règles que ce qui a été décrit pour la côte Est.

LES ADMISSIONS A BERKELEY

La procédure de sélection des candidatures comporte trois niveaux.

Dans le cadre des normes établies par le Bureau du Président et les Comités d'admission et de recrutement du campus, chaque université établit sa propre barre d'admission et retient 40% des candidats qui ont le score le plus élevé. Chaque faculté - hormis en Lettres et en Sciences et ressources naturelles - détermine ses propres critères additionnels. Les barèmes des niveaux 2 et 3 sont pondérés par des quotas, entre autres l'"Affirmative action" (droit des minorités).

Voie 1 - Admission régulière ("most competitive")

Top 40% AIS (1)	= 40%] 62%
AIS plus critères additionnels	= 22%	

Voie 2 - Admissions spéciales

("University of California eligible")] 32%
Affirmative Action	= 31%	
Athlètes, handicapés, etc.	= 1%	

Voie 3 - Action spécifique ("non UC eligible")

Affirmative Action	= 3 à 4%] 6%
Athlètes	= 1%	
Exceptions	= 1 à 2%	

(1) AIS = Academix Index Score

Pour chaque candidat, il additionne trois types de résultats :

- le GPA ("grade point average") affecté du coefficient 1 000 ;

- le SAT ("scholar aptitude test") ;

- trois "achievements tests".

Depuis le 1er septembre, Françoise MASSIT-FOLLEA, Agrégée de lettres modernes, a rejoint le Secrétariat Général du Comité National d'Evaluation. Elle est chargée des relations extérieures et des publications.

Pour tous contacts : tél. 45 44 01 38 ou 45 39 25 75 - poste 34-66.